



Lancement de l'appel à projets "Climat II" le 1^{er} juin 2016 : La mobilisation en faveur du climat se poursuit.

Les collectivités territoriales françaises se mobilisent pour lutter contre le dérèglement climatique dans le monde, avec le soutien de l'Etat et de la Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France.

Paris le 01 juin 2016- Suite à la conférence « Paris Climat 2015 », le ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI), se mobilise à nouveau, et lance la seconde édition d'un appel à projets « Climat » visant à soutenir la coopération décentralisée en faveur du climat.

La Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France, soutient cette initiative dans le cadre de la convention de partenariat qu'elle a noué avec le MAEDI (Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international- Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales), ainsi que le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM).

Cet appel à projets « Climat II » financera des projets de coopération décentralisée soutenus par les collectivités territoriales françaises en partenariat avec des collectivités étrangères. Il a pour objectifs de promouvoir l'expertise des collectivités territoriales françaises en tant qu'acteurs engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique à l'international, de mobiliser le savoir-faire des collectivités territoriales et des acteurs locaux étrangers en matière de gestion de projet international, et d'apporter une plus grande cohérence et une meilleure efficacité à l'action des collectivités territoriales françaises et des acteurs locaux étrangers.

L'appel à projets « Climat II » tire les enseignements de la conférence de Paris :

- Il encourage des actions de coopération décentralisée s'inscrivant dans le cadre de l'agenda mondial de l'action climatique (GCAA, anciennement plan d'actions Lima-Paris), en vue d'optimiser et démultiplier les impacts de ces actions ;
- Il s'inscrit dans les priorités d'actions des collectivités territoriales émises dans l'Accord de Paris, telles que le renforcement de capacités et plans d'adaptation ;
- Il promeut des actions s'intégrant dans le cadre des priorités sectorielles qui ont émergé lors de la COP 21, telles que l'eau, la gestion des alertes et les risques côtiers, ou la sécurité alimentaire.

Il entend rassembler un maximum d'acteurs des collectivités territoriales, ici et là-bas, y compris les entreprises, et les jeunes citoyens.

Pour en savoir plus :

[Retrouvez la liste des projets lauréats dans le cadre de l'appel à projets Climat.](#)

Retrouvez la campagne web [« la coopération décentralisée s'engage pour le climat ! »](#)

Avec le soutien financier de la Fondation Schneider et le soutien technique du MEEM.

Plus d'informations sur :

[Site Internet du MAEDI](#)

[Site Internet du MEEM](#)

[Site Internet de la Fondation Schneider Electric](#)

Contacts presse :

Ministère des affaires étrangères et du développement international :

+33 (0)1 43 17 52 01 – presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Schneider Electric :

Sophie Souquet : +33 (0)1 41 29 84 18 sophie.souquet@schneider-electric.com

